



---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**  
**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**

---

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 311.2023.02**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi le sixième jour du mois de mars deux-mille-vingt-trois, le règlement suivant :

**Règlement numéro 311.2023.02 décrétant une dépense de 2 952 671 \$ et un emprunt de 2 652 671 \$ pour des travaux de surface sur le 5<sup>ème</sup> rang nord et sud, ainsi que des travaux de drainage pour les ponceaux P-03 à P-06 sur le 5<sup>ème</sup> rang nord et P-01 et P-02 sur le 5<sup>ème</sup> rang sud.**

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 7<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

---

Sophie Bélaïr Hamel  
Directrice générale / Greffière-trésorière